

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 646**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt numéro 646 intitulé :

« Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Richard ainsi qu'un emprunt total de 3 800 000 \$ »

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mars 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 18^e jour du mois de mars 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat